

«OK GOOGLE, ARRÊTE DE M'ENREGISTRER»

Source: Le Devoir

Date: 07/13/2019

Google s'est à nouveau retrouvé sur la sellette après une fuite d'enregistrements captés notamment par son haut-parleur intelligent, le Google Home. Tout comme Amazon et son enceinte Echo il y a quelques mois, la multinationale a admis que des employés ont accès à des extraits audio de ses utilisateurs, relançant le débat sur la protection de la vie privée.

« C'est comme si on installait un mouchard chez soi, lance Sébastien Gambis, professeur au Département d'informatique de l'UQAM. Je pense que c'est important que les gens réfléchissent à deux fois avant d'installer ce type d'objet à la maison. »

Le média belge VRT révélait jeudi que des employés de Google transcrivent et étudient des extraits audio captés par l'assistant Google. Ce dispositif d'assistance vocale, gonflé à l'intelligence artificielle, équipe les téléphones intelligents et les haut-parleurs connectés de la multinationale. VRT a pu mettre la main sur plus d'un millier d'enregistrements issus d'appareils situés en Belgique et aux Pays-Bas, dont 153 captés accidentellement.

Google a dans la foulée reconnu s'adonner à cette pratique dans un billet publié sur son site Web. L'objectif, assure la compagnie, est d'étendre la maîtrise par son assistant vocal des différentes langues et accents de ses usagers. Car les employés au coeur de la controverse sont des « experts en langue », provenant de partout sur la planète.

Le géant américain a également admis que son assistant vocal peut enregistrer ses utilisateurs par erreur, croyant à tort avoir entendu les mots-clés « OK Google ». « Nous avons mis en place un certain nombre de protections pour empêcher que de fausses acceptations se produisent chez vous », se défend néanmoins l'entreprise.

Google a aussi précisé ne passer sous la loupe qu'« environ 0,2 % de tous les extraits audio » captés — un processus pendant lequel l'anonymat des usagers est conservé, soutient-il. « Les réviseurs ne doivent pas transcrire les conversations en arrière-plan ni d'autres bruits, mais uniquement les extraits qui sont dirigés vers Google », ajoute la multinationale.

« C'est une quantité de données énorme », juge toutefois le professeur Gambis en référence au 0,2 % mis de l'avant. Il note qu'un tel pourcentage aux apparences modestes doit se rapporter aux centaines de millions de personnes qui utilisent aujourd'hui le produit.

Anonymat

Le spécialiste en cybersécurité s'avoue sceptique lorsque l'entreprise confie n'utiliser les extraits audio que pour améliorer son dispositif d'assistance vocale. « C'est très dur de vérifier », dit-il, évoquant l'opacité qui entoure généralement les pratiques des Google, Facebook et autres géants de la Silicon Valley. « Lorsqu'une personne parle d'une maladie ou de ses intérêts, je ne serais pas surpris que Google ou Amazon intègrent ces informations au profil de l'utilisateur pour lui envoyer ensuite de la publicité ciblée, par exemple. »

Et concernant la confidentialité des usagers que Google assure protéger, là aussi M. Gambis émet un bémol. « Dans l'extrait lui-même, il peut y avoir des informations qui permettent d'identifier la personne », estime-t-il, donnant l'exemple d'un paiement par carte de crédit effectué au téléphone.

Au Québec, sans créer des vagues, la nouvelle a soulevé son lot de questions. « C'est une situation très préoccupante pour nous », a réagi la Commission d'accès à l'information du Québec par la voix de sa porte-parole, Isabelle Gosselin. L'organisme public indique « évaluer la situation » présentement, mais qu'il est « trop tôt » pour envisager des mesures.

« Pour le moment, nous ne savons pas si cette affaire aura des répercussions sur les Canadiens », précise de son côté le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, qui dit aussi surveiller cette situation qui « soulève certainement des préoccupations de confidentialité ». Google n'a d'ailleurs pas confirmé au Devoir si l'analyse audio impliquait aussi les utilisateurs canadiens — et québécois.

En essor

Malgré les questions de protection de la vie privée soulevées par ces enceintes intelligentes, leur popularité ne cesse de croître depuis leur arrivée sur les tablettes. Environ 8 % de la population canadienne possède l'un de ses appareils, selon l'Observateur des technologies médias, un produit de recherche de CBC/Radio-Canada. Au sud de la frontière, ce pourcentage grimpe à 21 % — ce qui représente quelque 53 millions de personnes —, d'après un sondage mené par l'institut Edison en partenariat avec la radio publique NPR.

« Maintenant que les gens y ont goûté, le génie est sorti de la bouteille. Ces appareils vont continuer à se populariser », prédit Richard Khoury, professeur d'informatique et génie logiciel à l'Université Laval.

Si les consommateurs sont « conscients des risques », ajoute le spécialiste de l'intelligence artificielle, ils ne réalisent pas « pleinement » les conséquences que peuvent avoir ces haut-parleurs sur leur vie privée. La preuve en est : la vaste majorité d'entre eux n'ajustent pas les paramètres de confidentialité de leurs appareils connectés, dit-il. « Les gens laissent les options par défaut et préfèrent ne pas se casser la tête. »

M. Khoury suggère ainsi qu'au premier démarrage de ces objets électroniques, la compagnie demande expressément le consentement à l'utilisateur pour être enregistré ou voir ses données collectées.

« C'est une solution très simple qui ne nécessite aucune nouvelle technologie, mais je doute que Google ou Amazon le fasse, à moins que le public le demande ou que des lois les contraignent à le faire. »